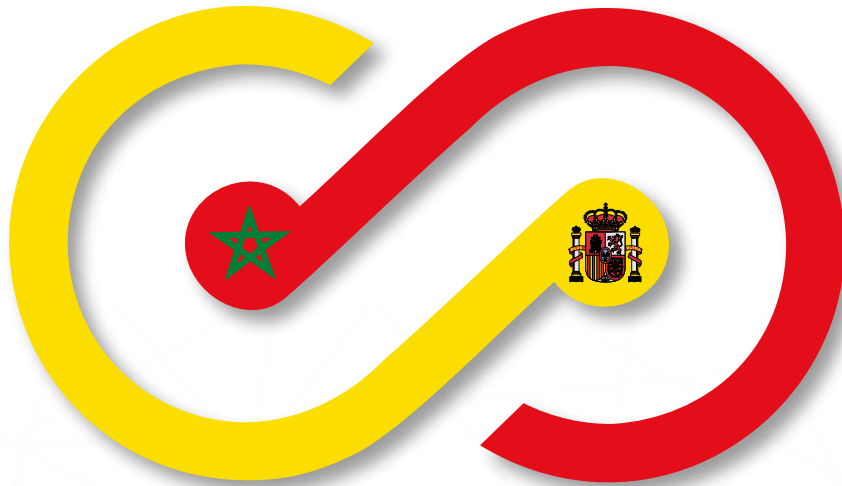


CEMAES

CONSEIL ÉCONOMIQUE MAROC-ESPAGNE



UN RÉSEAU D'ENTREPRENEURS
AU SERVICE DE LA COOPÉRATION
ÉCONOMIQUE MAROC-ESPAGNE



الاتحاد العام لمقاولات المغرب
+٥E٥ +٥E٥+٥٢+ | +E٥٥+٤+٤+ | +E٤٥+٤
Confédération Générale des Entreprises du Maroc

CEOE
CONFEDERACIÓN ESPAÑOLA DE
ORGANIZACIONES EMPRESARIALES

CEMAES
CONSEIL ÉCONOMIQUE MAROC-ESPAGNE

UNE NOUVELLE CHAÎNE DE VALEUR
POUR UNE CROISSANCE PARTAGÉE

LANCEMENT DU CEMAES

La Journée Entrepreneuriale organisée dans le cadre de la visite de Sa Majesté le Roi Juan Carlos I à Sa Majesté le Roi Mohammed VI à Rabat, en juillet 2013 a été l'occasion pour le monde des affaires marocain et espagnol, d'exprimer l'intérêt de renforcer la coopération entre les deux pays.

Au cours de cette rencontre, les deux organisations patronales se sont engagées à lancer un programme d'activités consolidé, en Espagne et au Maroc, qui a abouti à la création d'un nouveau Conseil Économique Maroc-Espagne, dont la convention de coopération a été présentée par Miriem Bensalah Chaqroun et Juan Rosell au Palais Royal de Rabat, en présence de Leurs Majestés les Rois Mohammed VI et Juan Carlos I.



Le Conseil Économique Maroc-Espagne (CEMAES) est un Conseil d'Affaires créé à l'initiative de la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) et de la Confederación Española de Organizaciones Empresariales (CEOE). Le CEMAES rassemble des entrepreneurs et des organisations économiques du Maroc et d'Espagne qui souhaitent développer un espace économique commun.

Le développement des relations économiques et politiques avec l'Espagne a toujours été une priorité stratégique pour le Maroc, ce dernier étant la porte de l'Afrique, et l'Espagne celle de l'Europe.

La mise en place du CEMAES confirme cette ambition et met l'accent sur la nécessité de renforcer les relations d'affaires pour une coopération axée sur le co-développement et le co-investissement.

Le CEMAES représente, en effet, un organe d'accompagnement visant à doter les entreprises de moyens leur permettant de prospecter et d'investir aussi bien au Maroc qu'en Espagne, ainsi que d'explorer ensemble des marchés tiers.

M. Salah-Eddine KADMIRI

Le Conseil Économique Maroc-Espagne (CEMAES) est un regroupement d'entrepreneurs du Maroc et d'Espagne qui est au service de toute entreprise exprimant un intérêt dans les deux pays.

Le rôle principal est de mettre en relation les entreprises des deux pays pour un développement continu des relations économiques et un plus grand rapprochement des deux secteurs privés.

Il est important de se doter de structures dynamiques permanentes capables d'offrir les instruments adéquats de coopération pour le développement et l'intégration de nos pays et de nos entreprises pour une croissance économique mutuelle.

M. Mario ROTLLANT SOLA

COPRÉSIDENTENCE



**Salah-Eddine
KADMIRI
Coprésident**

Diplômé de l'Ecole Centrale de Paris, Salah-Eddine Kadmiri a entamé sa carrière professionnelle en créant et présidant différentes entreprises opérant dans les secteurs électriques et électroniques.

Aujourd'hui, SCHIELE Group qu'il préside emploie 700 personnes.

Salah-Eddine KADMIRI est Vice-président de la CGEM après en avoir été le Vice Président Général de 2012 à 2015. Il était membre fondateur à la tête de la Fédération Nationale de L'Electricité et l'Electronique (FENELEC) jusqu'en 2009.

Il est décoré par Sa Majesté le Roi Mohamed VI du Wissam du Mérite National de l'Ordre d'Officier.



**Mario
ROTLANT SOLA
Coprésident**

Mario Rotllant est Diplômé en Pharmacie par l'Université de Barcelone et d'un MBA à l'IMD de Lausanne (Suisse).

Coprésident et Membre du Conseil d'Administration de COBEGA, Président de NABC (Société d'Embouteillage en Afrique du Nord), au Maroc, Membre du Conseil d'Administration de CCEP (Coca Cola European Partners) et de ECCBC (Equatorial Coca-Cola Bottling Company, Embouteilleur pour 13 pays subsahariens), il est également Président du Conseil Consultatif de la banque Santander en Catalogne.

CEOE

Fondée en 1977, la Confederación Española des Organizaciones Empresariales (CEOE) intègre 2 millions d'entreprises et d'autonomes de tous les secteurs d'activité qui se lient à la CEOE à travers plus de 4500 associations de base.

La confédération intègre de manière directe 200 organisations territoriales et sectorielles au niveau autonome et provincial. Ainsi, les entreprises sont représentées doublement, par le secteur auquel elles appartiennent et par le territoire sur lequel elles se trouvent.

Les PME disposent d'un organisme de représentation national à travers la Confederación de la Pequeña y Mediana Empresa (CEPYME), intégrée à la CEOE de la même manière que l'est la Confederación de Empresarios Autónomos (CEAT).

CGEM

La CGEM est le représentant du secteur privé auprès des pouvoirs publics, des pouvoirs sociaux et des institutionnels. Elle s'exprime au nom de ses 90 000 membres directs et indirects et veille à assurer un environnement économique favorable pour le développement des entreprises.

Depuis sa création en 1947, la Confédération Générale des Entreprises du Maroc (CGEM) assure la représentation et la promotion des entreprises membres agissant dans différents secteurs et de différentes tailles, sur tout le territoire, à travers ses 33 Fédérations sectorielles et ses 14 CGEM-Régions. Les actions de la CGEM sont fondées sur la crédibilité, l'efficacité et la solidarité envers ses membres.

La Confédération s'engage également dans l'amélioration de l'environnement des affaires et de l'investissement, à l'échelon international, à travers ses 52 conseils d'affaires.

La Confédération est présidée par Salaheddine Mezouar depuis le 22 mai 2018.

DIRECTION GÉNÉRALE



**HOUDA BENGHAZI
AKHLAKI**

Doctorante en relations entrepreneuriales entre le Maroc et l'Espagne à l'Université de Grenade, Houda Benghazi, a débuté sa vie professionnelle en tant que Conseillère du Ministre marocain de l'Industrie de 2005 à 2007.

Elle a ensuite été Chargée de Mission au Ministère de l'Industrie, du Commerce et des Nouvelles Technologies, jusqu'à être nommée en 2014, Conseillère Economique à l'Ambassade du Royaume du Maroc en Espagne.

Houda Benghazi a parallèlement été professeur en Stratégie de Développement International à l'Ecole Supérieure de Textile et d'Habillement (ESITH).

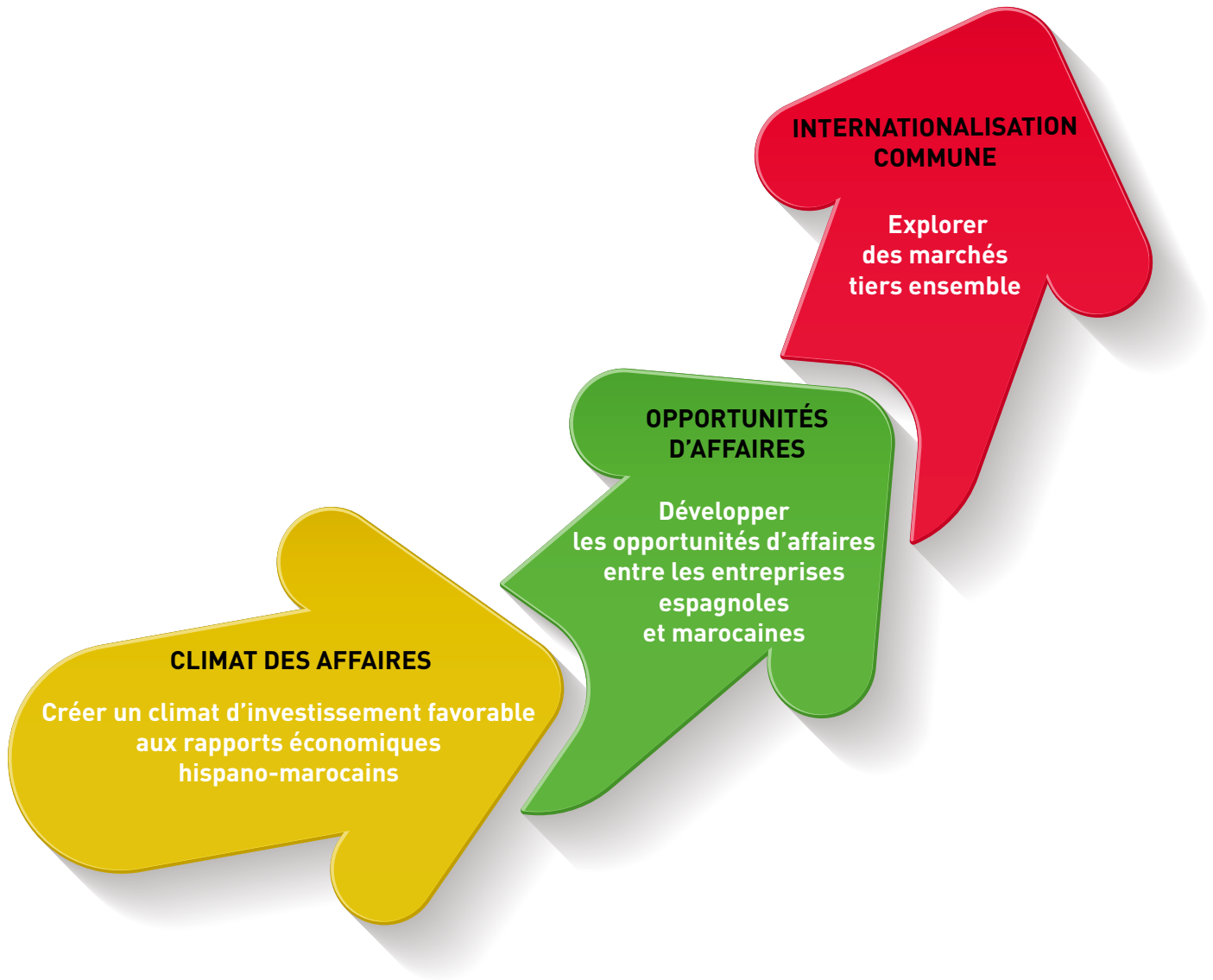
Elle est Co-auteur du livre "Casos de Creación de Empresas en España" et "Emerging Markets Identification, New Developments and Investments".

Houda Benghazi est actuellement Directrice Générale du Conseil Economique Maroc – Espagne (CEMAES).

OBJECTIFS

- Créer une structure dynamique au service des deux pays et des entreprises pour promouvoir l'espace économique Maroc-Espagne ;
- Servir de lien constructif entre les opérateurs économiques et les décideurs politiques pour une approche pragmatique, pro-active et concrète ;
- Rassembler les acteurs du secteur privé des deux pays et développer des partenariats maroco-espagnols autour des PME/PMI ;
- Susciter l'intérêt commun des entreprises marocaines et espagnoles vers leurs prolongements naturels : Afrique, Monde Arabe, Amérique Latine...

MISSION ET OUTILS



**ESPACE
PHYSIQUE
DE RENCONTRE
ET DE
CONSULTATION**

01

- Mise en relation et B2B
- Banque de CVs
- Workshops

02

**ESPACE DE
COMMUNICATION**

- Promotion des relations hispano-marocaines
- Marketing territorial
- Plan de communication 360°

**ESPACE
DE MÉDIATION
ET D'ARBITRAGE**

03

- Privé-Privé
- Privé-Public
- Harmonisation des normes

04

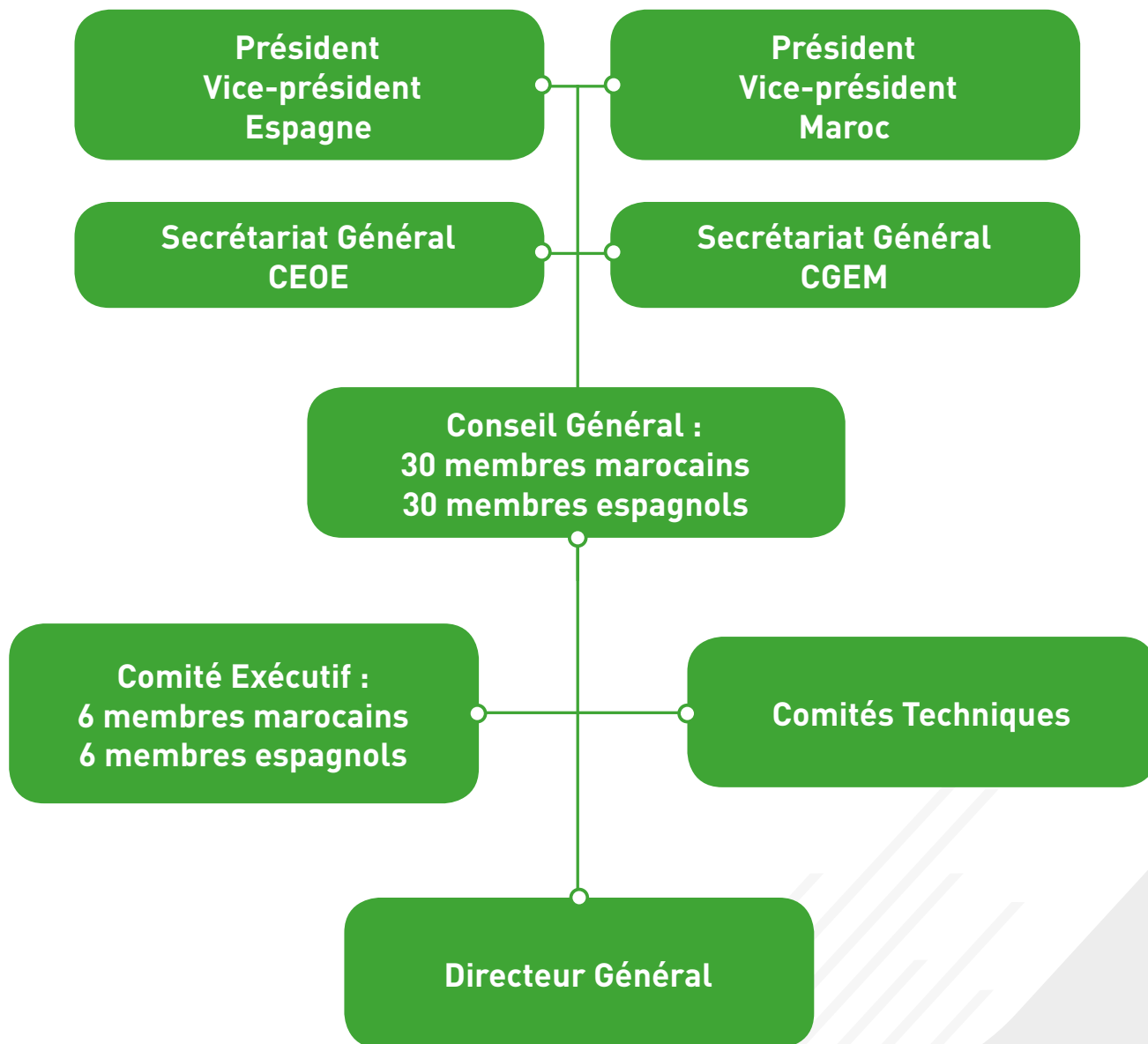
**ESPACE
DE FORMATION**

- Formation continue
- Séminaires thématiques
- Transmission de savoir-faire en workshops

GOUVERNANCE

- Le Conseil Général est l'organe consultatif du CEMAES. Il formule ses avis, remarques et recommandations sur toutes les questions relatives au CEMAES.
- Le Conseil Exécutif assure la gestion du CEMAES sous le contrôle du Conseil Général, dans les limites des pouvoirs des autres instances.
- Les comités techniques mènent des études approfondies, des investigations et des rapports concernant les différents secteurs.
- Une équipe permanente est identifiée pour l'exécution de la feuille de route du Conseil.

ORGANISATION



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Composition : L'Assemblée Générale est composée de tous les membres adhérents du CEMAES. Chaque membre dispose d'une voix et pour l'exercer les membres doivent être à jour de leurs cotisations. Tout membre ayant un empêchement peut se faire représenter par un autre membre de la même nationalité, muni d'un pouvoir spécial à cet effet.

Réunion : L'Assemblée Générale se réunit au moins une fois par an, dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social et chaque fois que nécessaire. Les convocations à l'Assemblée Générale sont faites par le Comité Exécutif, soit par lettre, soit par email adressé à chaque membre à la dernière adresse du membre connue du Comité Exécutif et ce, au moins quinze (15) jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

CONSEIL GÉNÉRAL

Composition : Le Conseil Général est l'organe de supervision et de contrôle du CEMAES. Il est composé de :

- Maximum trente (30) membres nommés par la 1^{ère} Assemblée Générale sur proposition de la CGEM dont un Coprésident et un Co-vice-président nommés par la 1^{ère} Assemblée Générale sur proposition de la CGEM ; et
- Maximum trente (30) membres nommés par la 1^{ère} Assemblée Générale sur proposition de la CEOE dont un Coprésident et un Co-vice-président nommés par la 1^{ère} Assemblée Générale sur proposition de la CEOE.

CONSEIL GÉNÉRAL

Attributions : Le Conseil a compétence, notamment, pour nommer et révoquer les membres du Comité Exécutif, agréer les demandes d'adhésion au CEMAES et en prononcer les exclusions, approuver le budget annuel, autoriser toute constitution de filiale, etc.

Réunion : Le Conseil Général se réunit sur convocation des Coprésidents (ou des Co-vice-présidents le cas échéant) au moins une (1) fois par an, et chaque fois que nécessaire.

Durée du mandat : Les membres du Conseil Général sont élus pour une période de trois (3) années renouvelable et se réunissent au moins une fois par an.

COMITÉ EXÉCUTIF

Composition : Le Comité Exécutif est composé au maximum de douze (12) membres et au minimum de quatre (4) membres de droit, personnes physiques ou personnes morales, répartis comme suit :

Membres de droit :

- Le Coprésident de nationalité marocaine, nommé sur proposition de la CGEM ;
- Le Coprésident de nationalité espagnole, nommé sur proposition de la CEOE ;
- Le Co-vice-président de nationalité marocaine, nommé sur proposition de la CGEM ;
- Le Co-vice-président de nationalité espagnole, nommé sur proposition de la CEOE.

COMITÉ EXÉCUTIF

Membres désignés ayant un droit de vote :

- Trois (3) membres de nationalité marocaine, proposés par la CGEM ;
- Trois (3) membres de nationalité espagnole, proposés par la CEOE ;

Membres désignés ne disposant pas de droit de vote :

- Un (1) co-secrétaire général de nationalité marocaine proposé par la CGEM parmi les membres actifs de la CGEM et qui ne disposera pas d'un droit de vote au sein du Comité Exécutif ;
- Un (1) co-secrétaire général de nationalité espagnole proposé par la CEOE parmi les membres actifs de la CEOE et qui ne disposera pas d'un droit de vote au sein du Comité Exécutif.

Attributions : Le Comité Exécutif est investi des pouvoirs les plus étendus, pour gérer, diriger et administrer le CEMAES sous le contrôle du Conseil Général. Le Comité a compétence, notamment, pour concevoir et mettre en œuvre la politique et les orientations générales du CEMAES, nommer et révoquer le Directeur Général, accomplir tout acte de gestion, d'administration et de disposition permis par la loi, arrêter les comptes de l'exercice clos, élaborer le règlement intérieur, etc.

Réunion : Le Comité Exécutif se réunit à chaque fois que nécessaire, sur convocation d'un des Coprésidents ou du Conseil Général.

Durée du mandat : Les membres du Comité Exécutif sont nommés pour une durée de quatre (4) ans renouvelable sans limitation. Les Coprésidents du CEMAES cumulent les qualités de Coprésidents du Comité Exécutif et de Coprésidents du Conseil Général. Ils sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition de la CGEM et du CEOE.

COPRÉSIDENTS

Les Coprésidents du CEMAES cumulent les qualités de Coprésidents du Comité Exécutif et de Coprésidents du Conseil Général. Ils sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition de la CGEM et du CEOE.

Le CEMAES est présidé par les deux Coprésidents du Comité Exécutif qui représentent le CEMAES et ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus larges pour engager le CEMAES. Leurs pouvoirs peuvent être limités dans leur acte de nomination par l'Assemblée Générale.

CO-VICE-PRÉSIDENTS

Les Co-vice-présidents sont nommés par l'Assemblée Générale sur proposition de la CGEM et du CEOE. La durée du mandat des Co-vice-présidents ne peut excéder celle des mandats des Coprésidents.

Ils ont pour rôle de représenter les Coprésidents en cas d'empêchement de ces derniers. Ils pourront se voir déléguer des attributions relevant des Coprésidents.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Les Secrétaires Généraux sont respectivement désignés par la CGEM et la CEOE et sont membres du Comité exécutif du CEMAES.

Ils jouent le rôle de consultants auprès des organes directeurs du CEMAES et assurent la coordination et le lien entre les organisations patronales CGEM/ CEOE et les institutions des deux pays.

DIRECTION GÉNÉRALE

Attributions : Le Directeur Général agit par délégation du Comité Exécutif dans le cadre de l'objet du CEMAES et de la mission qui lui est assignée. Il assure la gestion courante du CEMAES, sous la supervision du Comité Exécutif et des Coprésidents et en concertation avec les Secrétaires Généraux.

Nomination : Le Comité Exécutif nomme, sur proposition des Coprésidents, un Directeur Général et fixe, le cas échéant, ses attributions et sa rémunération.

CEMAES
CONSEIL ÉCONOMIQUE MAROC-ESPAGNE

UNE NOUVELLE CHAÎNE DE VALEUR
POUR UNE CROISSANCE PARTAGÉE



23, Bd Mohamed Abdou, Quartier Palmiers
20 340 - Casablanca - Maroc
Tél : +212 522 99 70 00
Fax : +212 522 98 39 71
www.cgem.ma